

# Flash Infos

BONNETAN

Information municipale n° 2 – Mai 2014



**« L'argent public n'existe pas,  
il n'y a que l'argent des  
contribuables »**

Gérer l'argent public en faveur des contribuables c'est ce que la commune de Bonnetan et ses élus feront pendant les six ans à venir, tout comme ils l'ont déjà fait ces dernières années.

En effet, c'est avec un budget raisonnable et équilibré que ce nouveau mandat commence.

Il permettra aux Bonnetanais de pouvoir envisager différents projets, notamment la réforme des rythmes scolaires et à terme l'aménagement du centre-bourg.

Ce budget maintient une stabilité fiscale puisque de nouveau en 2014, les taux d'imposition n'évolueront pas.

## RAPPEL

### Nuisances sonores

#### Les jours ouvrables

De 8H30 à 12H30  
et de 14H30 à 19H30

#### Les Samedis

De 9H00 à 12H00  
et de 15H00 à 19H00

#### Les dimanches et jours fériés

De 10H00 à 12H00

## Résumé du conseil municipal du 30 avril 2014

Monsieur Le Maire accueille Monsieur Rolland PATIES, trésorier des finances publiques à Cenon qui assure le suivi de nos budgets conformément au principe de séparation entre l'exécutif et le comptable.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2014** : approuvé à l'unanimité.

Cette séance est principalement dédiée au vote du budget communal et du budget annexe de l'assainissement collectif (mis en place depuis 2013).

Alain LAFONTANA indique que l'année 2014 est une année de transition, au cours de laquelle les nouveaux élus vont prendre connaissance de la situation financière de la commune.

Dans la section fonctionnement, les prévisions budgétaires 2014 sont globalement les mêmes que pour 2013. Il faut envisager un budget de précaution en raison de l'impact encore non évalué de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ainsi que du plan de réduction 2014-2017 de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat.

Dans la section investissement, les projets les plus importants sont prévus dans le programme de voirie (travaux des parkings) et pour le budget assainissement collectif, la création de la section d'exploitation.

**Vote du compte administratif 2013** : approbation à l'unanimité.

En section fonctionnement : 402 220,53€ d'excédent.

En section investissement : 69 560,48€ de déficit.

**Vote du compte de gestion 2013** : équilibré aux mêmes sommes que le compte administratif du maire, il est approuvé à l'unanimité

Monsieur PATIES indique certaines données socio-économiques concernant la commune : 444 foyers fiscaux dont moins de 35% sont non imposables et le revenu fiscal moyen est de 29320 €. La commune a une capacité d'investissement de 460 euros/habitant et un très faible endettement par habitant (94 €/hab pour une moyenne de 433 €/hab pour les autres communes de même catégorie).

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2013** : décision à l'unanimité de reporter les résultats de la manière suivante : sur le résultat excédentaire de 402 220,53 €, 78 241,20 € sont affectés directement en section d'investissement. Donc, 323 979,33 € sont inscrits en excédent reporté à la section de fonctionnement.

**Vote des subventions 2014** : suppression de la subvention à l'association départementale des pupilles, attribution d'une nouvelle subvention de 150 € d'aide au lancement de l'association Sport et Nature (marche nordique), maintien des autres postes, soit 5900 €.

**Vote de la subvention 2014 au budget annexe-assainissement**: 21410 € de subvention accordée à l'assainissement collectif.

**Vote des taux d'imposition** : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux (idem 2013): taxe d'habitation : 8,93 %, taxe foncière sur le bâti : 15,80 % et taxe foncière sur le non bâti : 46,37 %.

**Vote du budget primitif 2014** : adopté à l'unanimité.

# les francas

L'éducation en mouvement !

Quelques actions d'animation dans l'accueil périscolaire, le centre de loisirs, l'accueil de jeunes, avec les familles, les partenaires et l'École ...



## **Pour les accueils périscolaires :**

« Contons le monde », autour du livre, de la lecture, a suscité des activités techniques et d'expression des plus variées.

« Origamisons notre accueil », continue à améliorer la dextérité des enfants.

Avec « Des cartes et compagnie », les enfants ont développé coopération et stratégie au travers de jeux de cartes traditionnels.

Le carnaval, en collaboration avec l'école et ses partenaires, a réuni, autour d'un même projet de découverte « des carnivals du monde », l'ensemble des enfants, en mixité d'âge, qui s'est retrouvé au travers d'activités manuelles et de bricolage : telle la construction de M. Carnaval ou la création de décors et de déguisements.

## **Zoom « les carnivals du monde » à Bonnetan :**

Cette année le carnaval a pris tout son sens, à l'accueil périscolaire, autour des « carnivals du monde », thème choisi en rapport avec celui sur l'inter-culturalité porté cette année par l'association les Francas de Gironde. Une exploration des traditions carnavalesques selon le pays ou les régions d'origine.

Les enfants ont ainsi découvert deux carnivals de villes françaises : Nice et Dunkerque ainsi que deux des plus beaux carnivals du monde: Venise et Rio. Afin de les sensibiliser à ce voyage de couleurs, d'odeurs, de musiques, l'équipe d'animation a réalisé une vidéo projection sur ces événements enchanteurs. Pour ce projet l'équipe enseignante, très motivée, a été « embarquée » et a créé, pour chaque classe, un char qui a accompagné enfants, parents, enseignants et animateurs tout au long du défilé.

Ce projet a rassemblé également l'association Bonnetanbulle ainsi que les délégués de parents d'élèves. Tous ont participé activement à l'organisation (sécurité, communication, animation...)

Ce projet a été fédérateur. Les enfants ont ainsi pu participer à des activités individuelles et collectives adaptées à leur âge, découvrir des techniques et diverses formes d'expressions, développer leur bagage culturel et participer activement à la réalisation de projets collectifs.

## **Zoom ALSH de Bonnetan**

Toujours autour de l'inter-culturalité, en janvier 2014, le Club Environnement de l'UFCV (financé par la CDC et CG) s'est associé au centre de loisirs de Bonnetan afin de faire découvrir les richesses de l'île de Madagascar. Des ateliers spécifiques ont été mis en place.

### **Autour de la culture :**

L'équipe d'animation a proposé la création d'instruments de musique typiques, notamment Le « Raloba », instrument de percussion traditionnel Malgache. Après la confection, les enfants ont pu s'exercer à la musique lors d'une animation musicale proposée par les animateurs.

### **Autour de la Faune et de la Flore :**

Les intervenants du club environnement sont venus présenter aux enfants des espèces animales et végétales endémiques à l'île, notamment certaines en voie de disparition. Par la suite, les enfants, accompagnés de leurs animateurs, ont créé des fiches explicatives de chaque espèce étudiée.

A travers ce projet, l'équipe d'animation, en partenariat avec les intervenants du Club environnement , a permis de faire découvrir la biodiversité de cette région du monde à travers l'éducation à l'environnement.

## **Concernant la jeunesse**

Actuellement, un point de rencontre sur Bonnetan est fixé pour les mercredis et samedis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires. Un animateur jeunesse prend en charge les jeunes bonnetanais inscrits et les véhicules vers la sortie ou l'activité choisie en début de période.

# les francas

L'éducation en mouvement !

## Information sur la réforme des rythmes scolaires



### L'actualité gouvernementale : d'un décret à l'autre !

Le décret de janvier 2013 visant à modifier l'organisation du temps scolaire à l'école primaire a pour objectif de permettre aux enfants de mieux apprendre. Pour ceci, la réforme des rythmes scolaires propose d'étaler le temps de classe hebdomadaire, avec des journées raccourcies et le rétablissement d'une cinquième demi-journée de classe pour profiter des pics d'attention des écoliers.

Face aux difficultés rencontrées par les communes, un autre décret va paraître prochainement, pour "assouplir" cette réforme.

Récemment, il a été dévoilé la possibilité pour les communes de concentrer les trois heures de temps périscolaire sur une seule demi-journée au lieu de plusieurs, tout en conservant cinq matinées de travail. Une règle valable en maternelle comme en primaire.

Les communes ont aussi la possibilité de réduire la semaine des élèves d'une heure, en ne les faisant étudier que 23 heures au lieu de 24. Un allègement hebdomadaire rattrapé sur le temps des vacances scolaires.

La mise en place de cette réforme nécessite le dépôt d'un Projet d'Organisation du Temps Scolaire (POTS). Demandé pour novembre 2013, mais prolongé jusqu'en février 2014, le POTS Bonnetanais a été accepté par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASDEN). Aujourd'hui, pour pouvoir demander un assouplissement de ce POTS il faudrait élaborer une dérogation qui ne serait confirmée ou infirmée par le DASDEN au plus tôt qu'à la mi-juillet. Par ailleurs, les représentants des services de l'Éducation Nationale sont peu favorables à ce type d'expérimentation. Autant dire que cette possibilité est difficilement envisageable pour la rentrée 2014.

### Un objectif affiché: réussir la rentrée 2014.

Comme dans plus de 80% des communes françaises, le conseil municipal avait décidé l'été dernier en concertation avec les autres communes de la communauté des Coteaux Bordelais de reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014.

L'objectif affiché par la nouvelle équipe municipale est de réussir la rentrée scolaire 2014. C'est pourquoi, la Commission Vie Scolaire et Jeunesse, rencontre depuis le début de son mandat, les instances communautaires, multiplie les participations aux réunions et aux conférences. Par exemple, en rencontrant la mission sénatoriale commune d'information à Beychac et Cailleau, en participant à une conférence organisée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique et Territoriale) ou bien à la commission de la CDC sur les rythmes scolaires, afin d'élaborer un avant-projet du PEDT (Projet Educatif Territorial) ainsi qu'un cahier des charges pour les futurs prestataires chargés du périscolaire et du centre de loisirs.

D'autres initiatives ont permis aussi d'échanger avec les acteurs de la vie scolaire comme avec la directrice de l'école et le personnel communal chargé de la "vie scolaire", car qui dit école sur cinq matinées, dit réorganisation de l'emploi du temps du personnel travaillant pour l'école (ATSEM, Cantine, Entretien).

Après le temps de la réflexion, le temps de l'action.

### Une approche pragmatique : faire simple.

Face à la complexité et au coût de cette opération, la Commission Vie Scolaire et Jeunesse propose la déclinaison suivante de ce projet pour l'instant "incontournable" :

- ❖ **Trois mots pour définir ses axes stratégiques** : changer les rythmes scolaires, apaiser la pause méridienne et diversifier les activités périscolaires.
- ❖ **Deux mois pour réaliser les études opérationnelles** afin de valider les orientations stratégiques, formaliser un avant-projet et son PEDT associé, proposer un nouveau modèle d'organisation et engager sa mise en place.
- ❖ **Un projet à organiser** avec une équipe, un planning et des moyens logistiques et humains.

Sur le principe du "faire simple", il convient d'imaginer une mise en place progressive de la réforme, en matière de phasage en identifiant plusieurs étapes et aussi sur le périmètre, en particulier au niveau de la diversification et du nombre des activités éducatives. Ce dernier point ayant des incidences financières significatives, il conviendra d'en avoir la bonne maîtrise et pour l'instant il y a beaucoup d'incertitudes sur les aides possibles de l'Etat ou de la CAF!

### Une démarche organisée : proposer un plan projet.

Nadia CHANSAVANG - déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse et Alain LAFONTANA - adjoint chargé de la vie scolaire et de la jeunesse, rencontreront prochainement l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Ils sont chargés avec les autres membres de la Commission Vie Scolaire et Jeunesse de conduire ce projet. Ils vont organiser deux réunions du comité de pilotage des rythmes scolaires, une sur le mois de mai, l'autre en juin.

Le but est de pouvoir présenter un dossier complet pour validation au Conseil Municipal prévu le mardi 24 juin prochain.

En conclusion, tout est à faire dans ces deux mois. La mise en place de cette réforme n'est pas une mince affaire et la Commission de la Vie Scolaire et Jeunesse s'y implique pleinement pour que la rentrée 2014 se passe dans les meilleures conditions.

## Fête locale de Bonnetan

Les 30, 31 mai et 1er juin

Fête foraine les 3 jours

Vendredi soir : omelette géante

gratuite pour tous.

Samedi : Vide-Grenier, feu d'artifice.

Dimanche : tournoi de ping-pong et de football, initiation à la marche nordique proposée par l'association Sport et Nature

(3 départs 9h30, 10h30, 11h30)

## Assemblée Générale de Sport et Nature

Le Samedi 7 juin 2014

à 11 heures 30

au foyer rural

## Rallye du patrimoine 2014

proposé par  
l'Echo des Collines...

Rendez-vous le Dimanche

15 juin 2014

à Echo des Collines

rue des Platanes

Domaine de Lorel

33150 CEUX

## Kermesse

### de l'école

Vendredi 27 juin

dès 16h30 :

stands de jeux variés

à 19 heures :

venez visionner nos petits artistes  
qui seront sur scène, devant l'école.

un Barbecue suivra.

Suite du résumé du conseil municipal du 30 avril ...

**Délibération fixant la durée d'amortissement du réseau d'assainissement et du poste de refoulement et des subventions** : elle est votée à l'unanimité : 50 ans pour les réseaux de collecte et de transfert et 10 ans pour le poste de refoulement. La même durée est retenue pour les subventions correspondantes à ces investissements.

**Vote du compte administratif 2013 – budget annexe (assainissement)** : adopté à l'unanimité

En section investissement : 75 282,57€ d'excédent.

**Vote du compte de gestion 2013 – budget annexe** : adopté à l'unanimité.

**Vote du budget annexe assainissement 2014** : adopté à l'unanimité.

En section fonctionnement : 26 522,16€.

En section investissement : 297 744,39€.

**Délibération fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour les constructions nouvelles** : fixée à un montant variable entre 828€ et 2250€ selon la nature du sol, la profondeur et la longueur (travaux réalisés par la société CAPRARO).

**Délibération autorisant le maire à signer l'avenant pour l'aménagement du parc** : travaux évalués au total à 16208,40€ TTC (bornes de sécurité le long de la RD, garde-corps au pont de la Canterane, reprise des eaux de chaussée dans le lotissement, rajout de traverses sur le terrain de pétanque, voliges pour les potagers en carré, béton désactivé ...)

**Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2014** : 7486 € accordés et qui seront affectés aux travaux de parking de la mairie et du parc.

**Agent Territorial Spécialisé de l'Enseignement Maternel** : reconduction des 6 heures complémentaires pour chacune des deux ATSEM jusqu'au 5 juillet 2014. Adopté à l'unanimité.

**Urbanisme** : volonté des élus de rappeler les prescriptions prévues en matière d'utilisation du sol. Vote à l'unanimité pour la création d'une note remise aux pétitionnaires confirmant l'obligation de respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme.

**Contrat d'un agent technique** : autorisation donnée à l'unanimité au maire pour le renouvellement d'un CDD de 15 heures hebdomadaires pour une durée d'un an.

**Groupement d'achat énergie électricité et gaz naturel** : il n'y aura plus de tarif réglementé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les collectivités. Vote avec une abstention, pour s'associer à un groupement de commandes organisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Gironde pour bénéficier de tarifs préférentiels.

**Commissions** : il est voté à l'unanimité le rattachement des activités culturelles et sportives à la Commission Vie Associative. La jeunesse est rattachée à la Commission Vie Scolaire.

**Parking école** : devis Gironde Travaux Publics et Particuliers : autorisation donnée au maire à l'unanimité pour signer le marché s'élevant à 16 722€ TTC pour 19 places.

**Questions diverses** :

Afin d'obtenir une subvention du Conseil Général pour la création des parkings de la Mairie et du parc, autorisation donnée à l'unanimité à Monsieur Le Maire pour modifier l'intitulé du dossier de la demande.

**Prochain Conseil Municipal**  
**Mardi 24 juin 2014**  
**20h30**